Image not found or type unknown

Article 700 et 475-1 du code civil

Par **Ferrari Jean paul**, le **27/04/2017** à **11:45**

Bonjour

J'ai fais un procés au nom de mon pére, j'ai mandaté un avocat et j'ai financé ce procés,je l'ai gagner.
Entre temps mon pére décède. Il laisse 5 héritiers..
Les factures de l'avocat étaient à mon nom et réglées par moi meme.
Puis je prétendre comme me le dit mon avocat vu que je suis son client à récupérer moi même les sommes accordées par le tribunal au titre des articles 700 et 475-1 du code de procédure civile.

Avec mes remerciements
Bien cordialement

jean-paul

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés